

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE SEINE ET MARNE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS DE LIEUSAIN**

Séance du 31 janvier 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil d'administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
11	11	8

L'an deux mille vingt-quatre et le trente-et-un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Valérie LENGARD, Vice-Présidente.

**Date de la convocation**

10 janvier 2024

**PRESENTS** : Mme Brigitte BERARD, M. Michel BISSON, M. Bernard CAMPEIS, Mme Nadine HULIN, Mme Judicaëlle KOMBO-TSIMBA, Mme Valérie LENGARD, M. Jean-Paul MARET, M. Christian MARCEAU.

**ABSENTS** : Mme Tatiana POCHOT, M. Omar DEL, M. Stéphane STOLZ.

**Objet de la délibération**

Mise à jour du tableau des effectifs suite à la promotion interne

**Rapporteur** : Valérie LENGARD

N° 2.2024

VU le code général de la fonction publique,  
VU le code Général des Collectivités territoriales,

**La Vice-Présidente du CCAS, Mme LENGARD, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit sur la liste d'aptitude établie pour l'année 2023 par le CIG Petite Couronne au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création du grade correspondant à la promotion interne.

VU le tableau des effectifs,

**La Vice-Présidente du CCAS, propose au conseil d'administration :**

- la **création** d'un emploi d'attaché territorial, à temps complet.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil d'Administration à l'unanimité,**

**DECIDE,**

D'adopter la modification du tableau des effectifs annexé à la présente délibération, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

**INSCRIT,**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget principal.

Pour extrait conforme  
Lieusaint, le 31 janvier 2024

Michel BISSON  
Président du CCAS



*Le Président :*

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

**TABLEAU DES EFFECTIFS  
ETAT DU PERSONNEL**

GRADE OU EMPLOIS	CAT	Effectifs budgétaires	Postes pourvus	Dont Temps Non Complet
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché territorial	A	1	0	
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	2	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	0	
Adjoint administratif territorial	C	1	0	
<b>Sous Total</b>		<b>5</b>	<b>2</b>	
<b>FILIERE SOCIALE</b>				
Assistant socio-éducatif	A	1	1	
<b>Sous Total</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Animateur territorial	B	1	0	
<b>Sous Total</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL TITULAIRE OU STAGIAIRE</b>		<b>7</b>	<b>3</b>	<b>0</b>